

## DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

NORTH AMERICAN FREE TRADE AGREEMENT

CANADIAN STATEMENT ON IMPLEMENTATION

## Introduction

This Statement on Implementation for the North American Free Trade Agreement (NAFTA) sets out the Government of Canada's general approach to trade policy in the 1990s, the role of the NAFTA in that context, the Government's interpretation of the rights and obligations contained within the Agreement and reflected in the *NAFTA Implementation Act of 1993*, and the specific goals and measures the Government will pursue to ensure that Canadians will benefit to the maximum extent possible from Canada's participation in the NAFTA.

The Government has decided to proclaim the legislation implementing the NAFTA because it is satisfied that the Agreement will benefit Canadians. The original agreement, concluded in August 1992, has been improved and strengthened as a result of the environment and labour side agreements (August 1993) as well as the November trilateral understandings on subsidies, dumping and water and the Government's declaration on energy. Additionally, the successful conclusion of the Uruguay Round of GATT negotiations and the establishment of a World Trade Organization (WTO), itself a major achievement for Canada, provides a much improved multilateral framework within which to pursue the benefits of the NAFTA.

The Government is convinced that the Agreement, as strengthened and improved, marks an important first step toward making international trade agreements more balanced and attuned to the 1990s. The side agreements on labour and the environment indicate that Canada and its trading partners must and can temper their achievements in opening markets to the need to protect the environment and workers through the firm enforcement by all three countries of effective environmental and labour standards. Over the coming years, Canada will work with our trading partners in elaborating an agenda for negotiations and other cooperative efforts aimed at strengthening and improving the international trading system further along these lines.

Similarly, the understandings on subsidies and dumping ensure that Canada, the United States and Mexico will work together in making cross-border trading conditions more balanced and equitable and thus address the failure of the FTA adequately to deal with these issues. They demonstrate that open access must also be fair access; firms and workers should not face the arbitrary harassment that flows from systems based on unilateral definitions of subsidies and dumping. Canada will work with the United States and Mexico in elaborating rules and procedures which will ensure that new rules on subsidies and dumping will make

## MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

ÉNONCÉ CANADIEN DES MESURES DE MISE  
EN ŒUVRE DE L'ALENA

## Introduction

Le présent Énoncé canadien des mesures de mise en œuvre de l'ALENA expose l'approche générale du Canada à l'égard de la politique commerciale pour les années 90, le rôle de l'ALENA dans ce contexte, l'interprétation que fait le gouvernement des droits et obligations figurant dans l'ALENA et repris dans la *Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain* (1993) ainsi que les objectifs précis que se fixe le Canada et les mesures particulières qu'il entend prendre afin de faire en sorte que les Canadiens bénéficient dans toute la mesure du possible de l'adhésion de leur pays à cet Accord.

Le gouvernement a décidé de proclamer la loi de mise en œuvre de l'ALENA parce qu'il a la conviction que cet Accord sera bénéfique pour les Canadiens. L'Accord initial, conclu en août 1992, a été amélioré et renforcé par les accords parallèles sur l'environnement et la main-d'œuvre (août 1993) ainsi que par les ententes trilatérales de novembre sur les subventions, le dumping et l'eau, de même que par la déclaration du gouvernement sur la question de l'énergie. De plus, l'issue heureuse des négociations commerciales de l'Uruguay Round ainsi que l'établissement de l'Organisation mondiale du commerce, qui constitue en soi une réalisation de première importance pour le Canada, mettent en place un cadre multilatéral de beaucoup amélioré à l'intérieur duquel on pourra bénéficier des avantages découlant de l'ALENA.

Le gouvernement a la conviction que l'Accord, ayant été renforcé et amélioré, marque un premier pas important en direction de l'élaboration d'accords commerciaux internationaux qui soient davantage équilibrés et mieux adaptés aux réalités des années 1990. Les accords parallèles sur la main-d'œuvre et l'environnement indiquent que le Canada et ses partenaires commerciaux doivent et peuvent moduler leur action d'ouverture des marchés en fonction de la nécessité de protéger l'environnement et les travailleurs au moyen d'une application ferme, de la part des trois pays, de normes efficaces dans ces domaines. Au cours des prochaines années, le Canada œuvrera de concert avec ses partenaires commerciaux afin de définir un programme de négociation et d'autres démarches de concertation visant à renforcer et à améliorer *plus avant, dans cette optique*, le système commercial international.

Dans le même ordre d'idées, les ententes intervenues sur les subventions et le dumping donnent l'assurance que le Canada, les États-Unis et le Mexique uniront leurs efforts afin de rendre plus équilibrée et plus équitable la situation des échanges transfrontières et, ainsi, de remédier au fait que l'ALE n'a pas apporté de solution satisfaisante à ces questions. Ces ententes démontrent que l'accès, en plus d'être ouvert, doit également être équitable; les entreprises et les salariés ne devraient pas subir le harcèlement arbitraire résultant de régimes reposant sur des définitions unilatérales des subventions et du dumping. Le Canada coopérera avec